

À Aups, le 08 février 2026

Madame la Présidente,
Collectif Anti-Décharge XXL
Mairie d'Aups
Place Frédéric Mistral
83630 Aups

À
Mesdames, Messieurs,
Candidat(e)s aux élections municipales
Commune de

Madame, Monsieur,

À l'approche des élections municipales de mars 2026, la question de la gestion des déchets s'impose comme un choix politique majeur pour l'avenir de notre territoire. Elle engage directement la santé publique, la protection de l'environnement, l'usage des ressources, la qualité de vie des habitants et le respect du fonctionnement démocratique local.

La société multinationale PAPREC a récemment pris le contrôle de Pizzono et détient une position majoritaire au sein de Terra 83. Elle exerce désormais une domination quasi totale sur l'ensemble de la filière de collecte, de stockage et de traitement des déchets dans le Haut-Var. Cette concentration des pouvoirs entre les mains d'un acteur privé unique constitue un danger manifeste : elle favorise le surdimensionnement des installations, l'extension de la nature des déchets traités, l'augmentation des flux de poids lourds et l'affaiblissement de tout contrôle citoyen ou institutionnel réel.

Le projet de décharge XXL à Aups s'inscrit pleinement dans cette logique industrielle et financière. Il est en contradiction directe avec les impératifs environnementaux, les engagements climatiques, la protection des ressources en eau, la préservation des paysages et l'intérêt général des populations concernées.

En tant que candidat(e) à une élection municipale, vous ne pouvez rester dans l'ambiguïté. La période électorale implique des choix clairs, assumés et publics. Nous vous demandons donc de vous engager explicitement, dans votre programme, contre le projet de décharge XXL à Aups et contre le modèle de gestion des déchets porté par PAPREC et ses partenaires.

Vous trouverez en pièce jointe un courrier détaillant nos exigences, qui ne se limitent pas au refus d'une décharge. Elles portent sur un changement structurel : le retour à un service public de collecte et de traitement des déchets, le développement effectif du tri et du recyclage, la protection du cadre de vie face aux nuisances liées au transport des déchets, le maintien de la TEOM sans taxe incitative pénalisant les ménages, ainsi que la mise en œuvre de référendums décisionnels locaux sur ces choix majeurs.

Ce courrier est adressé à l'ensemble des candidat(e)s des communes concernées. Les réponses seront rendues publiques. Elles permettront aux électrices et électeurs d'apprécier clairement les positions de chacun et chacune sur un sujet qui engage l'avenir du territoire.

Les réponses sont à adresser soit par voie postale à l'adresse ci-dessus, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : assocad.x@gmail.com.

Dans l'attente de votre positionnement public, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Anti-Décharge
La Présidente
Françoise Rivière

LETTR E OUVERTE DU COLLECTIF ANTI DECHARGE XXL AUX CANDIDAT(E)S AUX MUNICIPALES

Les élections municipales des 15 et 22 mars dans le Haut-Var devraient remettre au cœur des enjeux la question de la collecte et du traitement des déchets.

En nous félicitant des résultats obtenus grâce à une très forte mobilisation citoyenne, nous ne pouvons nous satisfaire des positions de principe prises par les élus locaux, municipalités ou communauté de communes. Les motions votées ont été un premier pas que nous avons salué.

Nous vous demandons aujourd'hui d'affirmer clairement votre détermination à l'égard de la multinationale PAPREC et de ses associés. Il est absolument nécessaire de prendre des positions claires et fermes en adoptant des mesures concrètes pour barrer la route à PAPREC et au projet de méga-décharge.

Pour ce qui est spécifiquement de la commune d'Aups :

1. Faire contrôler régulièrement, par un organisme indépendant, les apports de déchets sur le site des Eaux Blanches. Rendre publics les résultats de ces contrôles.
2. Préparer la fin du bail mairie / Sartorius (Etude juridique) en refusant son renouvellement voire en l'écourtant.
3. Interdire l'accès aux poids lourds (sauf secours) sur la piste K58 qui relie les routes d'Aups à Tourtour et d'Aups à Villecroze.

Pour ce qui est de la Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon :

1. Lancer des audits sur le « service » rendu par Pizzorno
2. En ce qui concerne la DSP envisager une reprise en main par les collectivités
3. Recréer un syndicat public local, une régie publique ou une Société d'Economie Mixte à échelle intercommunale, ceci afin de garder la maîtrise des choix techniques, des distances de traitement et des investissements, plutôt que de les déléguer à de grands groupes comme préconisé par le SRADDET.
4. S'opposer à la mise en place de la taxe incitative sur la collecte des ordures ménagères inadaptée à nos communes rurales

Pour l'ensemble des communes concernées :

1. Soumettre à référendum décisionnel les questions relatives à la collecte, au stockage et au traitement des déchets
2. Informer les usagers sur la problématique du recyclage
3. Mettre en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) permettant de graver dans le temps des mesures de protection sur des sites sensibles : aires de captage, zones karstiques, secteurs à haute valeur paysagère ou touristique (Aups, Tourtour, Salernes, Villecroze...).
4. Soutenir les filières locales existantes en aidant financièrement ou logistiquement les recycleries, ressourceries, ateliers de réparation et structures de l'économie sociale et solidaire, qui prolongent la durée de vie des objets et réduisent fortement les volumes collectés.
5. Séparer finement les flux de déchets dès la collecte : biodéchets, recyclables, encombrants, déchets du bâtiment, déchets verts. Cette organisation permet un traitement local de proximité (plateformes de compostage, petites unités de tri, recycleries) plutôt qu'un envoi massif vers des installations style décharge XXL.
6. Limiter la vitesse et le tonnage des poids lourds sur les routes de nos communes
7. Solliciter le Conseil Départemental pour classer les secteurs des Eaux Blanches et des Espiguières en Espace Naturel Sensible.